

# Commune d'Aixe-sur-Vienne

## Arrêté du Maire

N°17/2026

**Objet : Délégation permanente de fonction et de signature**

Le Maire de la Commune d'AIXE SUR VIENNE,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi « Libertés et responsabilités locales » du 13 août 2004,  
Vu le procès-verbal de l'élection des Adjointes au Maire en date du 21 mars 2026

### ARRÊTE :

#### **Article 1 :**

Une délégation permanente de fonction et de signature est accordée, sous la surveillance et la responsabilité du Maire, aux Adjointes désignés ci-après :

- **1<sup>er</sup> Adjoint : Monsieur Jean du BOUCHERON**
  - Finances publiques : comptabilité de la Commune et des budgets annexes
  - Elaboration et exécution des budgets (suivi des engagements mandatements, titres, gestion des immobilisations, des stocks...)
  - Administration Générale
  - Politiques et activités touristiques
  - Marchés Publics
  - Actions en faveur de la coopération décentralisée, développement des relations internationales
  
- **2<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Aurélie CLAVEAU**
  - Gestion des équipements sportifs
  - Suivi des manifestations sportives et développement des actions liées au sport
  - Promotion d'une pratique sportive pour tous
  
- **3<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Marc LIEBSCHUTZ**
  - Environnement
  - Transition écologique et énergétique
  - Actions en faveur du développement durable
  
- **4<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Marie-Claire SELLAS**
  - Action sociale
  - Actions en faveur du logement et amélioration de l'habitat
  - Actions en matière de santé publique
  - Lutte contre l'exclusion sociale
  - Actions en faveur des personnes âgées
  
- **5<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur Sébastien LAPORTE**
  - Actions en matière de sécurité, d'accessibilité, de prévention des risques
  - Suivi sécurité et accessibilité du patrimoine bâti communal

- **6<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Florence LE BEC**
  - Numérique
  - Gestion du Tiers-lieu L'ID
  - Communication
  
- **7<sup>ème</sup> Adjoint : Monsieur José DUDOGNON**
  - Urbanisme (déclarations et autorisations d'occupation des sols, permis de construire et d'aménager, certificats d'urbanisme...)
  - Suivi du PLUi et des procédures de révision
  
- **8<sup>ème</sup> Adjoint : Madame Béatrice BOTHIER**
  - Affaires culturelles et gestion des équipements publics à vocation culturelle (centre culturel Jacques Prévert, école municipale de musique, bibliothèque...)
  - Patrimoine
  - Politique de fleurissement
  - Relations avec la paroisse

**Article 2 :**

En l'absence ou en cas d'empêchement des Adjoint, délégation de fonction et de signature est accordée sous la surveillance et la responsabilité du Maire, aux Conseillers Municipaux Délégués désignés ci-après :

- **Madame Elodie CORGNE**
  - Affaires scolaires et parascolaires
  - Restauration scolaire
  
- **Monsieur Aurélien ZANKOWITCH**
  - Actions en faveur de la jeunesse (enfance et petite enfance)
  - Conseil Municipal des Jeunes
  - Correspondant défense
  - Citoyenneté
  
- **Madame Catherine FEVRIER**
  - Activités associatives
  - Organisation des Ostensions 2030
  
- **Monsieur Philippe SAVIGNAT**
  - Suivi des travaux (voirie, réseaux, espaces verts)
  - Gestions des réseaux assainissement des eaux pluviales
  
- **Madame Claire-Amandine TILUS**
  - Solidarité, inclusion
  - Dynamiques familiales
  
- **Monsieur Thomas BOULESTEIX**
  - Suivi des travaux bâtiments
  - Gestion du patrimoine immobilier
  
- **Madame Christiane GADAUD**
  - Actions en faveur du développement économique (artisanat, commerce)
  - Déploiement, en lien avec la Communauté de Communes du Val de Vienne, de la politique de revitalisation commerciale du cœur de ville

- **Monsieur THARAUD Laurent**
  - Comités de quartier
  
- **Madame Isabelle AUBRY**
  - Animations, festivités
  - Accueil des nouveaux arrivants

**Article 3 :**

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter du 23 mars 2026.

**Article 4 :**

Copie du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Vienne, à Monsieur le Trésorier du SGC Limoges et Amendes ainsi qu'à Mesdames et Messieurs les Adjointes et Conseillers Délégués.

A Aix-sur-Vienne, le 31/03/2026.

Le Maire,

René ARNAUD



